



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2023

Délibération n° 08

Date de convocation

10.11.2023

Date d'affichage

15.11.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 34

Objet : Fusion des écoles maternelle et élémentaire la Tour d'Aleron

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. FC. YOUMBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. John SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23_8-DE



Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Cyril DELPUECH, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Parmi ses compétences essentielles, la Ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire.

A l'heure actuelle, le groupe scolaire de la Tour d'Aleron se compose d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

Pour la rentrée 2024/2025, ces deux écoles ont le projet de créer une école primaire unique, ce qui présenterait un double intérêt pédagogique et administratif.

En accord avec la directrice de l'école maternelle, la directrice de l'école élémentaire nous a fait part de sa volonté de prendre la direction du groupe scolaire.

L'existence d'une seule école implique la présence d'un seul poste de direction, un conseil d'école unique et des postes d'enseignants affectés à cette école avec une plus

grande flexibilité pour la répartition des enfants par classe.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) a donné un avis favorable sur la fusion après remise des avis des 2 conseils d'écoles qui l'ont consentie également. Néanmoins, il revient au Conseil Municipal de décider de la fusion des deux écoles en une seule école primaire.

L'avis de l'IEN et la délibération du conseil municipal seront ensuite transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la fusion des écoles maternelle et élémentaire la Tour d'Aleron.

VU l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.212-1 du Code de l'Éducation Nationale,

VU l'avis du conseil de l'école maternelle de la Tour d'Aleron,

VU l'avis du conseil de l'école élémentaire de la Tour d'Aleron,

VU l'avis de l'IEN,

VU l'avis de la Commission Prévention, Epanouissement Éducatif, Social et Citoyen,

CONSIDÉRANT l'intérêt à la fois administratif et pédagogique de faire fusionner les écoles maternelle et élémentaire de la Tour d'Aleron en une école primaire,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__8-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la fusion administrative de l'école maternelle la Tour d'Aleron avec l'école élémentaire la Tour d'Aleron sises toutes les deux, rue de l'Abreuvoir pour créer l'école primaire la Tour d'Aleron, à compter de la rentrée 2024/2025.
2. **PRECISE** que ladite école sera désormais dénommée « Ecole élémentaire de la tour d'Aleron ».
3. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 20 novembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Maryline GEORGET

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -